Fédération wallonne
des institutions
pour toxicomanes

Liège, le 21 mars 2011.

A l'attention des Présidents et Coordinateurs des
Réseaux Assuétudes en Région Wallonne.

Madame, Monsieur,

Nous vous avions contactés et rencontrés en 2010 afin de voir ensemble les modalités à entreprendre dans le cadre de l'adhésion des Réseaux Assuétudes en Région Wallonne à la Fédito Wallonne.
Suite à ces réunions de travail et aux échanges que nous avons eus avec certains d'entre-vous, la Fédito Wallonne s'est attelée entre autres, à revoir son règlement d'ordre intérieur afin d'y prévoir des conditions spécifiques aux Réseaux Assuétudes.
Celui-ci a été approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire de notre Fédération, le 18 février dernier.
Nous reprenons donc contact avec vous aujourd'hui afin de vous présenter ce règlement d'ordre intérieur ainsi que les différents textes auxquels il est indispensable d'adhérer pour devenir membre de la Fédito Wallonne.
Le règlement d'ordre intérieur prévoit notamment :

- 2 mandats d'administrateurs réservés aux réseaux RW ;
- 1 groupe de travail spécifique aux réseaux RW avec un soutien logistique assuré par les permanentes de la Fédito Wallonne ;

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce R.O.I ainsi que des textes « *Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages de psychotropes et le secteur judiciaire et sécuritaire* » ; « *Statuts de la FEDITO WALLONNE*» et la « *Charte Ethique* ».

Nous pensons que l'adhésion des Réseaux Assuétudes s'avèrerait des plus constructives et simplifierait les canaux de communication entre les pouvoirs subsidiants et le terrain. Par ailleurs, nous vous informons que la Fédito Wallonne a introduit sa candidature afin d'être reconnue dans le cadre du Décret et que celui-ci donne pour mission à cette fédération :

- *La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;*
- *La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle ;*
- *Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres et de la participation à l'information et à la sensibilisation de ceux-ci.*

Siège social : rue de la Madeleine,17 - 4000 Liège
Tél. : 04/223.09.03 - Fax : 04/223.56.86
www.feditowallonne.be
E-mail : feditowallonne@skynet.be
Secrétariat permanent : pl. Xavier Neujean, 40 - 4000 Liège
Tél./Fax : 04/222.26.52

De plus, comme vous le savez, la Fédito Wallonne est, depuis plusieurs années, un interlocuteur privilégié du Ministère de l'Action Sociale et de la Santé de la Région Wallonne.
Elle est depuis janvier 2010 une invitée permanente de la « cellule assuétudes » mise en place par le Cabinet et l'Administration de l'Action Sociale et la Santé, lieu d'information réciproque et de réflexion sur les politiques à développer en matière d'assuétudes.

Il nous semble donc que votre adhésion permettrait de fédérer davantage l'ensemble du secteur et de gagner en efficacité dans l'organisation de l'aide et de soins en assuétudes.

Si vous souhaitez adhérer à la Fédito Wallonne, nous vous demandons de nous envoyer une lettre de candidature en indiquant que vous avez bien pris connaissance des textes dont mention ci-dessus.
Vous serez dès lors invités lors d'un Conseil d'Administration de notre Fédération, à venir présenter votre Réseau. Le Conseil d'Administration statuera sur votre candidature. En cas d'approbation, vous aurez le statut de *membre adhérent* et vous aurez dès lors accès aux activités et informations diffusées par la Fédito Wallonne. Lors d'une Assemblée Générale, votre candidature afin de devenir *membre effectif* sera alors mise à l'approbation de celle-ci.
La cotisation annuelle s'élève à 150 €.

Nous restons bien entendu, disposés à répondre à toute autre question.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jacques Van Russelt
Président